

Troubles
visuels
en Vaucluse

VUE

INFORMATIONS

Associations
Adresses utiles

N° Vert 0 800 800 579

Toutes les infos sur vaucluse.fr

 @departementvaucluse

INFO
2021



La Maison Départementale des Personnes Handicapées de Vaucluse

Sous l'égide du Conseil départemental de Vaucluse, la Maison Départementale des Personnes Handicapées est un guichet unique chargé de permettre l'accès au droit à compensation du handicap.

Au quotidien, les professionnels de la MDPH aident les personnes en situation de handicap à remplir leur dossier de demande, analysent leur situation, les informent sur leurs droits et les prestations auxquels elles peuvent prétendre, évaluent leurs besoins et leur proposent des solutions adaptées à leur handicap et enfin, le cas échéant, orientent vers les services et organismes compétents.

Ainsi, la Maison Départementale des Personnes Handicapées œuvre pour le bien-être des personnes en situation de handicap en partant des besoins et des souhaits exprimés dans le projet de vie. En réunissant ses partenaires institutionnels et associatifs, la MDPH sensibilise le public au handicap par des expositions artistiques, des colloques, des événements particuliers ouverts à tous, sur tout le département.

Afin de rapprocher ses services des Vauclusiens, elle s'appuie sur les Espaces Départementaux des Solidarités (EDeS), présents sur tout le territoire.

Maison Départementale des Personnes Handicapées.

22, boulevard Saint-Michel, Avignon.

lundi, mardi, jeudi de 8h30 à 12h et mercredi de 13h30 à 17h

Tél. 0 800 800 579 du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et

de 13h30 à 17h (appel gratuit)

Parking accessible à proximité immédiat.

Plus de renseignements sur www.vaucluse.fr



*Maurice Chabert,
Président du Conseil départemental de Vaucluse*

La solidarité envers nos concitoyens les plus fragiles constitue l'une de nos compétences essentielles et plus encore : une préoccupation quotidienne pour les élus et les agents du Conseil départemental.

Cette compétence s'est encore étendue avec l'adoption de la loi du 05 février 2005. En effet, avec ce texte qui promeut l'égalité des droits et des chances, le législateur a confié aux Conseils départementaux la responsabilité des politiques à destination des personnes en situation de handicap.

C'est à la Maison Départementale des Personnes Handicapées, couramment appelée MDPH, qu'il revient d'informer nos concitoyens sur les droits et prestations en lien avec le handicap de l'adulte ou de l'enfant. Fortes de leur expérience, les équipes pluridisciplinaires de la MDPH, qui dépendent du Conseil départemental de Vaucluse, évaluent les situations des personnes, au cas par cas, et les accompagnent en envisageant des solutions adaptées à leur handicap et leur projet de vie. C'est par exemple la Commission des Droits et de l'Autonomie, au sein de la MDPH, qui statue sur les attributions de prestations telles que l'allocation aux adultes handicapés ou l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé. C'est elle qui examine également les demandes de reconnaissance de travailleur handicapé, avec l'impact que cela représente sur la vie de la personne en demande.

Ainsi, chaque année, ce sont 20.000 personnes qui franchissent les portes de la MDPH et 30.000 demandes de compensation du handicap qui sont examinées. Et j'ai à cœur que chaque situation soit examinée avec soin et humanité.

Déficiences (s) Visuelle (s)

Toutes les activités de la vie quotidienne comme la lecture, la prise des repas, les activités manuelles, les déplacements, etc. deviennent de plus en plus difficiles, voire impossibles.

Elles demandent beaucoup d'attention, de concentration et d'efforts permanents pour y parvenir.

*Vivre au quotidien avec une malvoyance,
c'est comme regarder,
au travers d'une passoire.*

En France, on estime le nombre de personnes déficientes visuelles à près de 2 millions, dont 150.000 sont des personnes malvoyantes profondes et 65000 en cécité complète. La dégénérescence maculaire liée à l'âge, DMLA, représente 1.000 000 de personnes.

Au-delà de 75 ans, 1 personne sur 4 est susceptible de présenter une DMLA. Mais d'autres maladies de l'œil, comme le glaucome, la rétinopathie diabétique, la myopie forte et les maladies génétiques, peuvent être à l'origine d'une malvoyance plus ou moins sévère.

Déficiences (s) Visuelles (s)

L'accompagnement des personnes malvoyantes n'est, dans notre pays, malheureusement pas suffisamment pris en compte comme il le faudrait. La malvoyance est devenue, en quelques années, un véritable problème de Santé Publique, au regard de l'allongement de la durée de la vie. En 30 ans nous avons gagné 8 ans d'espérance de vie. Et jusqu'à 85 ans, 9 personnes sur 10 vivent encore au domicile, le plus souvent seule.

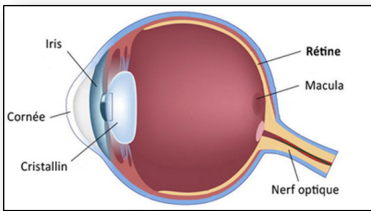
En France, les établissements spécialisés dans la rééducation et la réadaptation « basse vision », en nombre très limité, reçoivent un très petit nombre de patients par an. Au total, environ 1500 à 2000 personnes bénéficient d'une telle prise en charge.

Le Vaucluse a la chance de disposer d'un service pluridisciplinaire spécialisé dans ce domaine et de nombreuses associations spécialisées.

Le Vaucluse a la chance de disposer d'un service pluridisciplinaire spécialisé dans ce domaine et de nombreuses associations spécialisées.

Vue, Malvoyance, Cécité

L'œil, notre appareil photo naturel



L'œil est l'organe de la vision. Il nous permet deux visions complémentaires :

La vision dite « centrale », concentrée sur une minuscule surface appelée Macula (diamètre = 2mm) donne la vision des détails et des couleurs.

La vision dite « périphérique », qui joue un rôle de détection rapide en nous renseignant sur notre environnement est responsable de la vision nocturne. Toutes les images captées par cette pellicule photo qu'est la rétine, sont transmises au cerveau pour interprétation.

Qu'appelle-t-on déficience visuelle ?

La déficience visuelle se définit schématiquement selon deux critères :

- **L'acuité visuelle**, c'est-à-dire la capacité à voir distinctement les détails d'un objet que l'on regarde
- **Le champ visuel**, caractérisé par l'étendue du champ de vision autour de l'objet regardé.

Toute personne dont l'acuité visuelle est inférieure à 3/10 ou dont le champ visuel est rétréci à 10° est considérée comme malvoyante.

Vue, Malvoyance, Cécité

Quelles sont les causes les plus fréquentes d'une déficience visuelle ? (d'après www.arradv.fr/)

- **La dégénérescence maculaire liée à l'âge (DMLA).** Première cause de handicap visuel après 50 ans, cette affection chronique, évolutive et invalidante se caractérise par une baisse de la vision du détail liée au vieillissement pathologique du centre de la rétine. On distingue la forme sèche ou atrophique marquée par une altération progressive du tissu maculaire, et la forme humide, ou exsudative, qui se traduit par la prolifération de néo-vaisseaux dans la région maculaire, responsables d'hémorragies.
- **La rétinopathie diabétique.** Complication du diabète résultant de l'atteinte des petits vaisseaux de la rétine, elle peut, en l'absence de traitement, entraîner une diminution très importante de la vision (malvoyance), voire une perte complète de la vue (cécité).
- **Le glaucome.** Il s'agit d'une atteinte vasculaire progressive du nerf optique le plus souvent en lien avec une augmentation de la pression du globe oculaire.
- **Les maladies génétiques** dont la plus connue est rétinopathie pigmentaire.

Protection Maternelle Infantile



Les médecins et puéricultrices de PMI du Département de Vaucluse réalisent des actions de prévention, dépistage et promotion de la santé en faveur des enfants scolarisés en petite et moyenne sections de maternelle.

Le bilan de prévention «Eval Mater» organisé en moyenne section, comprend :

- Un **dépistage sensoriel**, visuel et auditif
- Une vérification de la **couverture vaccinale**
- Un **examen clinique** (poids, taille, IMC, état bucco-dentaire)
- Un **examen psychomoteur** évaluant la motricité globale, la motricité fine, la connaissance du corps, l'organisation perceptive et les capacités attentionnelles de l'enfant en fonction de son âge

- Une **évaluation du langage**
- Une **observation du comportement de l'enfant**

Ce bilan de prévention permet de repérer les difficultés pour les prérequis des apprentissages de l'écriture, de la lecture, du calcul, des relations sociales et d'accompagner les parents vers la prise en charge précoce de l'enfant.



Pour plus de renseignements sur www.vaucluse.fr

ENFANT, Malvoyance, Vue, Cécité



Les anomalies visuelles touchent près de 20% des enfants de moins de 6 ans. Il s'agit essentiellement de troubles de la réfraction.

Non pris en charge, ils peuvent induire une répercussion sur les apprentissages scolaires et une gêne dans la vie courante. Chez l'enfant, le dépistage des troubles visuels doit ainsi être précoce pour prévenir l'amblyopie et le strabisme. Une prise en charge trop tardive peut entraîner un handicap définitif.

Le carnet de santé de l'enfant est le lien privilégié entre les professionnels de santé et les parents.

Dans sa nouvelle version 2018, sont mentionnées les dates des dépistages visuels obligatoires :

- la première semaine de vie pour les anomalies congénitales,
- à 2 mois, 4 mois, 9 mois et 24 mois,
- à l'entrée à l'école maternelle.

Sur le département de Vaucluse un dépistage visuel est réalisé par les professionnels de PMI en milieu scolaire, en petite et moyenne section de maternelle.

15% des enfants dépistés ont été orientés vers un médecin ophtalmologue.

Année scolaire 2018-2019
Dépistages visuels réalisés par les professionnels de PMI :
4621 en petite section de maternelle et **5400** en moyenne section.

Vue, Malvoyance, Cécité

Quelles aides techniques existe-t-il ?

Pour l'intérieur : lire, écrire, confort visuel

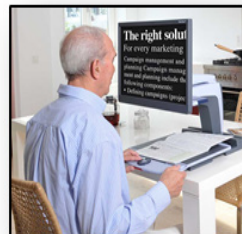
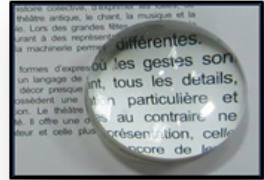
-1 l'éclairage approprié

-2 la loupe autoéclairante à poser

-3 la loupe éclairante à poser

-4 la loupe électronique

-5 l'agrandisseur électronique



Seuls des examens et essais comparatifs, associés au travail rééducatif, menés par des professionnels spécialisés, conduisent à la parfaite adéquation entre les besoins exprimés et le bon choix d'une aide technique adaptée. En dehors de ce protocole, validé par l'ophtalmologiste, l'optimisation du potentiel visuel demeure utopique.

Vue, Malvoyance, Cécité

Quelles aides techniques existe-t-il ?

Pour l'extérieur : observations ponctuelles, protection

A- La loupe éclairante à main

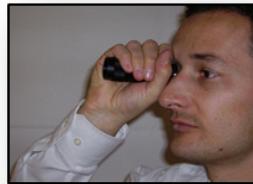


B- Les lunettes englobantes



C- Les filtres UV

D- Le système monoculaire



Existe-il des soins rééducatifs spécifiques ?

Sur prescription médicale, la rééducation et la réadaptation dites « basse vision » permettent, sous la conduite de différents professionnels spécialisés (orthoptiste, ergothérapeute, instructeur en locomotion, psychomotricien, psychologue), d'acquérir des techniques et stratégies adaptées, dans tous les gestes de la vie quotidienne. L'objectif étant d'apprendre à voir autrement, afin de retrouver tout ou partie de son autonomie passée.

Vue : 10 idées reçues...

1. Les yeux s'usent avec l'âge :

VRAI ET FAUX

Ce n'est pas l'âge qui use les yeux mais les maladies qui surviennent avec l'âge (cataracte, DMLA, etc.).

2. Les yeux clairs sont plus fragiles que les yeux de couleur foncée. FAUX

La couleur n'influe pas sur la fragilité de l'œil.

3. L'hérédité joue un rôle dans la déficience visuelle :

VRAI

Ce rôle est clairement mis en évidence pour la DMLA et le glaucome.

4. L'hypertension est responsable de la basse vision :

VRAI ET FAUX

Il faut différencier l'hypertension artérielle de l'hypertonie oculaire, à l'origine du glaucome.

5. Les écrans de télévision et d'ordinateur sont dangereux pour les yeux :

FAUX

Les écrans n'abîment pas les yeux. On les utilise même pour stimuler la fonction visuelle grâce à des logiciels spécifiques de réadaptation. La fatigue qui peut être ressentie est facilement compensée par une correction optique adaptée, des larmes artificielles ou selon les cas, de la rééducation orthoptique.

Vue : 10 idées reçues...

6. Le soleil est néfaste pour les yeux :

VRAI

Les infrarouges et les ultraviolets sont nocifs pour les différentes structures oculaires. Protégez-vous.

7. Le travail minutieux à la lumière électrique fatigue les yeux:

FAUX

Un éclairage adapté soulage la fatigue visuelle.

8. Chacun possède un capital visuel, il ne faut pas le gaspiller :

FAUX

Plus on s'en sert, moins il s'use! Comme la mémoire, votre vision s'améliore avec l'entraînement.

9. La rééducation visuelle n'est pas efficace pour les personnes vieillissantes :

FAUX

Il n'existe aucune limite d'âge pour la réadaptation en basse vision.

10. La carence en vitamines est responsable de la perte de vision : VRAI

L'équilibre alimentaire favorise le bon fonctionnement de l'œil. La carence en vitamines est un facteur aggravant favorisant la dégénérescence maculaire, mais on ne peut imputer cette maladie aux seuls facteurs alimentaires. Consommez des vitamines (A, B, E), des omégas 3, des aliments antioxydants et anti-radicalaires. Abusez des aliments de couleur verte. Ils en sont riches.

Associations et Services

ARRADV-SAMSAH

Association de Réadaptation et de Réinsertion pour
l'Autonomie des Déficiants Visuels



SAMSAH ARRADV 84

9C ave Pierre Sépard 84000 Avignon

04 90 82 10 31

samsah.dv84@gmail.com

www.arradv.fr

L'Association de Réadaptation et de Réinsertion pour l'Autonomie des Déficiants Visuels est une association gestionnaire d'établissements, dont le **Service d'Accompagnement Médico-Social Pour Adulte Handicapé**.

Il propose une prise en charge personnalisée et de proximité pour les personnes présentant une déficience visuelle.

Cet accompagnement de proximité s'effectue sur votre lieu de vie et éventuellement dans les locaux du service.

L'objectif est d'aider à préserver l'autonomie dans tous les gestes de la vie quotidienne (repas, habillement, déplacements, loisirs, travaux manuels, etc..) et retrouver ainsi, une qualité de vie, malgré les difficultés visuelles.

Associations et Services

ARRADV-SAMSAH

Service d'Accompagnement Médico-Social pour
Adulte Handicapé Visuel

Ce service dispose d'une équipe pluridisciplinaire de professionnels spécialisés, qui vous permettra de «voir autrement» :

- **Le médecin**, coordonne l'accompagnement de la personne et lien avec ses divers soignants ;
- **L'orthoptiste**, aide à explorer et optimiser l'utilisation des capacités visuelles ;
- **L'opticien**, conseille sur les aides techniques, de confort et de protection adaptées ;
- **L'ergothérapeute**, permet de retrouver les gestes de la vie quotidienne ;
- **L'instructrice en locomotion**, donne des stratégies pour se déplacer en extérieur, en toute sécurité ;
- **La psychomotricienne**, aide à retrouver de l'équilibre, à orienter et à gérer le stress ;
- **L'assistante sociale**, guide dans toute démarche administrative, les projets personnels et oriente, si besoin, vers d'autres partenaires ;
- **La psychologue**, sera à l'écoute de la personne et de sa famille.

Associations de Vaucluse

AVH

Association Valentin Haüy



Association Valentin Haüy

Comité de Vaucluse et proche Avignon
16 rue Marie-Madeleine- 84000 Avignon –
09 51 65 83 41
comite.vaucluse@avh.asso.fr

L'association Valentin Haüy, créée et reconnue d'utilité publique il y a plus de 130 ans, a pour objectif de venir en aide aux personnes non ou mal voyantes et de favoriser leur autonomie.

Pour l'assurer au plus près des bénéficiaires pour lesquels le transport est une difficulté, elle a mis en place 8 correspondances.

Elle propose :

- Des cours individuels dans divers domaines : Braille, informatique, nouvelles technologies...
- L'accès à une médiathèque spécialisée dans la mal ou non voyance: livres grands caractères, livres braille, livres lus sur CD ou à télécharger.
- Des activités de groupe : manuelles, culturelles ou sportives pour permettre de rompre l'isolement et de retrouver une vie sociale.
- Une présentation sur rendez-vous en Avignon de matériels adaptés à la déficience visuelle : cannes, montres parlantes, loupes, téléagrandisseurs, matériel braille, etc...

Correspondances :

Apt 06 22 47 47 03 - correspondance.apt@avh.asso.fr

Carpentras 06 80 38 25 54 - correspondance.carpentras@avh.asso.fr

Cavaillon 04 32 50 18 07 - avhcavaillon@orange.fr

Châteaurenard/Eyragues 06 98 67 41 69

correspondance.chateaurenard@avh.asso.fr

Sorgues 04 90 87 79 54 - correspondance.sorgues@avh.asso.fr

Valréas 04 90 41 91 16 - correspondance.valreas@avh.asso.fr

Vaison-la-Romaine 04 90 67 14 66 - correspondance.vaison@avh.asso.fr

Villeneuve-les-Avignon 06 11 98 44 61 - correspondance.lesangles@avh.

asso.fr

Associations de Vaucluse

Bibliothèques Sonores de l'Association des Donneurs de Voix



APT

A la Maison des associations, rue Cély 84400 Apt
04 90 74 29 02 84A@ADVBS.fr
Permanence : le jeudi de 14h à 16h30

CARPENTRAS et COMTAT VENAISSIN

Au 114 de la rue Sadolet 84200 Carpentras
04 90 60 37 60 Fax. 04 90 60 37 60
84C@ADVBS.fr
Permanence : le mardi de 14h à 17h

Les Bibliothèques Sonores, au nombre de 115 en France, au service des personnes souffrant d'un handicap les empêchant de lire (handicap attesté médicalement).

Nous vous proposons, en prêt gratuit, plusieurs dizaines de milliers livres sonores, des grands classiques aux ouvrages contemporains.

Sous réserve d'inscription à l'une de nos Bibliothèques Sonores, ces ouvrages, au format MP3 pour la plupart, vous sont livrés à domicile, en franchise postale A/R, sur divers types de support, CD le plus souvent mais aussi clé USB ou carte SD. Un Serveur national est également à votre disposition.

Depuis 1972, nous mettons nos voix à votre service, pour retrouver le goût de la lecture.

Associations de Vaucluse



cecidev facebook



cecidev.com

CECIDEV

Centre d'Education de Chiens-guides pour
l'Intégration des Déficients Visuels



CECIDEV

85 av. Jean-Paul Coste 13100 Aix-en-Provence
contact@cecidev.com - www.cecidev.com

Contact CECIDEV Vaucluse

Sabine AUBANEL 07 68 17 39 58
sabine.aubanel@gmail.com

L'association CECIDEV (Loi 1901) a été créée en mai 2014 et déclarée en sous-préfecture d'Aix en Provence. Elle est reconnue d'intérêt général et soutenue par une structure nationale l'UNADEV.

CECIDEV est une école en région, administrée exclusivement par des acteurs locaux (Déficients visuels, familles d'accueil, bénévoles, ...) représentant chaque département du territoire d'intervention de l'association que sont la Provence (13 et 84), les Alpes du Sud (04 et 05) et le Languedoc (30 et 34).

L'essentiel de nos activités : Les naissances, l'éducation des chiens-guides, la remise gracieuse aux personnes déficientes visuelles adultes et le suivi des équipes « Déficient visuel / Chien-guide ». Le chien-guide non seulement favorise l'autonomie dans la vie quotidienne mais il est aussi, dans bien des cas, un soutien psychologique. Durant les 2 premières années de leur vie nos chiens sont hébergés en tout premier lieu en familles d'accueil, un maillon essentiel dans la socialisation des chiens-guides, et viennent à l'école, en journée, pour l'éducation.

Nos activités annexes : Sensibiliser les personnes en participant aux événements et animations relatifs aux différentes formes de handicap et plus particulièrement au handicap visuel (Salon, journées,...).

Associations de Vaucluse

L'Oeil-qui-écoute



Association L'œil-qui-écoute
Audiodescription
07 77 22 93 42 / 09 50 49 15 27
oeilquiecoute@yahoo.fr

« Depuis 1994 en région PACA, depuis 2007 **en Vaucluse**, sont proposées des sorties culturelles accessibles (cinéma, chorégies, théâtres, musées) aux personnes mal-voyantes et non-voyantes, avec en particulier l'accessibilité totale du **festival Villeneuve-en-scène par l'audiodescription**.

En 2015 sur Oppède avec le soutien de la municipalité, de La Strada, l'AVH et du Lions Club de Maubec, un festival de courts métrages est né : **RETOUR DE CANNES** qui a trouvé sa vitesse de croisière. Les films pour la plupart primés à Cannes ou sélectionnés par des professionnels ouvrent de nouveaux horizons d'humanité.

Tout au long de l'année, en milieu scolaire du primaire au Lycée, l'association organise des actions de sensibilisation au handicap et aux différences au travers de courts métrages adaptés à l'âge des participants à partir d'ateliers de découverte de ce qu'est l'audiodescription.

Associations de Vaucluse

Rétina France

«Vaincre les Maladies de la Vue »



Coordonnées Rétina France 84

06 82 88 29 96 - gerard.delestic@orange.fr

06 17 98 31 36

mmadeleine.ghibaudo@modulonet.fr

Coordonnées Rétina France

2, chemin du Cabirol - BP 62

31771 COLOMIERS cedex

05 61 30 20 50 - www.retina.fr

Reconnue d'utilité publique depuis le 6 novembre 1998, est une association de loi 1901 composé de 21000 membres.

Rétina France :

- Soutient et encourage la recherche médicale en ophtalmologie : 286 projets de recherches financés et 113 bourses d'études attribuées.
- Regroupe et aide les personnes atteintes de maladies de la vue en leur apportant informations, appuis, conseils et solutions.
- Communique sur la malvoyance et les avancées de la recherche : conférences, colloques médicaux, etc...
- Agit pour la prévention des maladies de la vue : sensibilisation, dépistage.
- Participe aux travaux d'accessibilité spécifiques aux déficients visuels : Conseil départemental, commissions municipales, tourisme et handicap, sous-commission départementale d'accessibilité, etc...

L'esprit de l'association :

- Pas d'assistantat...mais une aide, un soutien vers l'autonomie.
- Pas de résignation...mais de la combativité.
- Pas de tristesse...mais de la convivialité.
- Pas d'attente passive de solutions...mais des initiatives...

MDPH



A la suite de la loi du 5 février 2005, pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH), sous tutelle administrative et financière du Conseil Départemental, conseille et informe sur les droits et les prestations en lien avec le handicap de l'enfant ou de l'adulte.

Elle aide à élaborer un projet de vie et envisage avec la personne des solutions adaptées. L'équipe pluridisciplinaire de la MDPH (médecins, ergothérapeutes, infirmières, assistantes sociales...) évalue la situation de la personne, au regard de son projet de vie.

La Commission des Droits et de l'Autonomie, mise en place par la MDPH, statue sur les attributions envisagées, telles que l'Allocation aux Adultes Handicapés (AAH), la Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH), la Prestation de Compensation du Handicap (PCH), la Carte Mobilité Inclusion (CMI), la formation et l'orientation professionnelle ainsi que des prestations spécifiques pour les enfants.

ACCUEIL MDPH

22 bd Saint Michel

Adresse postale : **MDPH 84 CS 90502 - 84096 Avignon Cedex 9**

Courriel : accueilmdph@mdph84.fr

lundi, mardi, jeudi de 8h30 à 12h et mercredi de 13h30 à 17h

☎ du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h (appel gratuit)

N° Vert 0 800 800 579

ACCUEIL MDPH

auprès des Espaces départementaux des Solidarités EDeS

à Apt, Bollène, Carpentras, Cavillon, Isle/Sorgue, Orange, Sorgues, Valréas, Vaison-la-Romaine et Pertuis.

Renseignements sur les horaires d'accueil au **N° Vert 0 800 800 579**



L'enseignant référent de la scolarité est un enseignant spécialisé, interlocuteur privilégié des parents et de la MDPH. Il a en charge l'accueil et l'information des parents d'élèves en situation de handicap. Il suit en continu le parcours scolaire de l'élève, à l'école, au collège et au lycée et veille aux conditions dans lesquelles se déroule le projet personnalisé de scolarisation.

L'enseignant référent organise au moins une équipe de suivi de la scolarisation par an pour tout élève bénéficiant d'un projet personnalisé de la scolarisation, remis par la MDPH.

Au nombre de 19 sur le département, les enseignants référents exercent sur un secteur géographique précis. Leurs coordonnées sont affichées dans tous les établissements scolaires.

Elles peuvent également vous être communiquées par **l'inspection de l'éducation nationale en charge de l'Adaptation Scolaire et Scolarisation des élèves Handicapés (IEN ASH)**.

L'ULIS TFV (troubles de la fonction visuelle) offre une réponse cohérente aux élèves déficients visuels. Après décision de la CDAPH, l'élève est inscrit en ULIS et dans sa classe de référence.

**Inspection de l'Éducation Nationale ASH
(scolarisation des élèves en situation de handicap)**

49, rue Thiers 84077 AVIGNON cedex 04

04 90 27 76 11 - Fax. 04 90 82 96 18

ce.ien.ash84@ac-aix-marseille.fr

Examens

AMENAGEMENTS SCOLAIRES

La demande d'aménagement des examens (temps majoré, utilisation d'un ordinateur, adaptation des documents, secrétaire AESH...) fait l'objet d'une demande particulière et distincte.

La demande d'aménagement d'examen est à faire dès l'entrée en formation, sur le serveur AMEX en suivant le lien ci-après :

<https://appli.ac-aix-marseille.fr/amex/>

Il est conseillé de faire le dossier de demande d'aménagement d'examen au début du mois d'octobre de l'année d'examen.

Pour les filières agricoles, le dossier est à retirer auprès de l'établissement qui assure la formation.

Pour les filières universitaires, voir Université p. 24/25.

Université



L'Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse s'est engagée pour l'accueil et l'accompagnement des étudiants en situation de handicap.

Une collaboration étroite entre les différents acteurs des formations et des services de l'Université permet la mise en place d'outils de compensation individualisés (aménagements pédagogiques et des examens, ou des aides humaines, ou du matériel mis à disposition).

Attention, pour les aménagements, il n'y a pas de continuité systématique entre le lycée et l'Université. Il est conseillé d'anticiper dès que l'admission Post-Bac est renseignée.

N'hésitez pas à vous rapprocher :

- de Relais Handicap pour y rencontrer la chargée d'accueil,
- du Service de Santé Universitaire où un médecin et une infirmière sont à votre écoute.

Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse

74 rue L. Pasteur 84021 Avignon

Relais Handicap : 04 90 16 25 62 bureau 0W18

relais-handicap@univ-avignon.fr

Service Santé Universitaire : 04 90 16 25 72 bureau 0E36

secretariat-sante@univ-avignon.fr

Examens

AMENAGEMENTS D'EXAMEN DANS LES ETUDES SUPERIEURES

Des médecins chargés d'étudier les demandes des candidats handicapés ou atteints d'un trouble de santé invalidant sollicitant un aménagement de leurs conditions d'examen ont été désignés en fonction du Ministère dont ils relèvent.

A défaut d'un médecin proposé par l'autorité organisatrice d'examens ou de concours, l'avis du médecin traitant sera sollicité par le candidat.

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'aménagement des examens dans l'enseignement supérieur, il faut se rapprocher de l'autorité de formation qui organise l'examen.
Il faudra retirer le dossier et faire compléter le certificat par un médecin.

Handispensable, association étudiante pour informer, sensibiliser et promouvoir Santé et Handicap au sein de l'Université en améliorant les conditions d'études et de vie des étudiantes et étudiants en situation de handicap. Elle a aussi pour objectif de former la communauté universitaire sur les questions de handicap et de santé dans les universités françaises par des événements, des conférences, des colloques, des ateliers, des journées associatives ou toutes autres actions citoyennes et de manifestations de la santé et du handicap.
Contact par le Relais Handicap



Emploi



CAP EMPLOI

Cap Emploi est un organisme de placement spécialisé, organisé en deux services :

CAP EMPLOI – AVEPH

72, route de Montfavet 84000 AVIGNON

04 90 13 99 99

contact@capemploi84.fr

Service accompagnement vers l'emploi

Ce service s'adresse aux personnes en situation de handicap engagées dans une démarche active d'accès ou de retour à l'emploi en milieu ordinaire de travail.

Les services proposés sont :

- Évaluation / diagnostic de la situation de la personne
- Définition / validation du projet professionnel
- Définition, mise en œuvre et suivi du projet de formation
- Appui à l'accès à l'emploi
- Suivi dans le parcours d'intégration dans l'entreprise

Service maintien dans l'emploi

Ce service a pour mission d'accompagner l'employeur et le salarié, ou le travailleur indépendant, confrontés à une problématique de maintien dans l'emploi, dans la recherche et la mise en œuvre de solutions permettant à la personne de rester dans l'entreprise ou le groupe.

Le service maintien intervient pour toute situation individuelle nécessitant une :

- Aide au maintien dans l'emploi,
- Aide à l'adaptation des situations de travail et à la compensation du handicap,
- Aide ponctuelle : auxiliariat professionnel,
- Aide à la formation dans le cadre d'un maintien en emploi...

Emploi

L'AGEFIPH Délégation Régionale PACA Corse



118, av. Francis Perrin n°26-Rousset Parc Club
13106 Rousset Cedex
0811 37 38 39 - Fax. 04 42 93 15 40
paca@agefiph.asso.fr - www.agefiph.asso.fr

L'AGEFIPH, l'Association nationale de Gestion du Fonds d'Insertion professionnelle des Personnes Handicapées intervient auprès des personnes handicapées et des entreprises du secteur privé, au travers d'aides financières, services et prestations, en lien avec le maintien dans l'emploi et l'insertion professionnelle.

Le Fonds d'Insertion pour les Personnes Handicapées de la Fonction Publique



FIPHFP
www.fiphfp.fr

L'action du Fonds pour l'**Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP)** vise à permettre à tout agent en situation de handicap de vivre, notamment grâce à l'emploi, sa pleine citoyenneté. Il accompagne les employeurs publics et relève au quotidien le défi de l'égalité dans les domaines de l'emploi et de l'accessibilité.

Transport en commun

ORIZO Accessibilité Service PMR

POUR QUI ?

L'accès au service PMR est réservé aux personnes :

- titulaires d'une carte mobilité inclusion avec la mention «INVALIDITE».

COMMENT FONCTIONNE LE SERVICE ?

Le service pour personnes à mobilité réduite (PMR) est une navette qui vient vous chercher directement à votre domicile ou à un autre lieu, et vous amène au plus proche de votre destination se trouvant sur l'une des 16 communes du Grand Avignon.

La navette fonctionne sur réservation du lundi au samedi (sauf jours fériés) de 8h à 19h15.

COMMENT RESERVER ?

1. Téléphonnez au 0800 456 456 (appel gratuit depuis un fixe ou un mobile) du lundi au vendredi de 7h30 à 18h et le samedi de 9h à 12h.

2. Indiquez au standard : le jour souhaité, l'horaire d'aller et de retour, le lieu de départ et de destination, les coordonnées de la personne qui se déplace ou d'une personne référente : nom, prénom, adresse, numéro de téléphone (portable de préférence), présence d'un accompagnateur ou d'un chien guide.

Les réservations peuvent s'effectuer :

- jusqu'à 30 jours avant le déplacement et au minimum une demi-journée avant, sous réserve des disponibilités pour des rendez-vous médicaux ou professionnels

- jusqu'à 10 jours avant le déplacement pour des rendez-vous loisirs

En cas d'annulation : avertir par téléphone le plus tôt possible.

COÛT DU VOYAGE

Voir selon la tarification du réseau Orizo www.orizo.fr

Accessibilité et culture

L'audiodescription consiste à décrire les décors, les costumes, les lumières, les mouvements d'un spectacle. Ces descriptions sont faites entre les dialogues de manière à ne pas gêner la compréhension d'un spectacle. Ces commentaires sont diffusés dans un casque à infrarouge sans fil qui a été remis au spectateur. Ils permettent aux personnes aveugles ou malvoyantes d'entendre des commentaires conçus pour faciliter la compréhension de la situation jouée sur scène ou à l'écran. De même dans tous lieux culturels l'audiodescriptrice accompagne par des commentaires adaptés les diverses sorties.

Association d'Audiodescription «L'Oeil-qui-écoute»

07 77 22 93 42 / 09 50 49 15 27 - oeilquiecoute@yahoo.fr

Les souffleurs d'image

«Le service **Souffleurs d'Images** propose aux personnes aveugles et malvoyantes d'accéder, quand elles le souhaitent, à l'événement culturel de leur choix.

Ce service développe une médiation humaine et personnalisée. Un souffleur bénévole, lui-même étudiant en art ou artiste, décrit et souffle à l'oreille du spectateur aveugle ou malvoyant, les éléments qui lui sont invisibles le temps d'un spectacle ou d'une exposition.»

Contactez le lieu du spectacle ou le CRTH
Plus de renseignements www.souffleurs.org

Centre Ressources Théâtre Handicap

CRTH - 163 rue de Charenton, 75012 Paris - FRANCE
01 42 74 17 87 - www.crth.org

Culture et Sport

Le Comité Départemental Olympique et Sportif de Vaucluse



Le comité de pilotage Sport et Handicaps présente un guide Sport et Handicaps, qui se veut être le plus simple possible. C'est un outil utile et pratique pour toutes les personnes souhaitant connaître les pratiques sportives ouvertes aux personnes handicapées dans notre département.



Le C.D.O.S. 84

Maison Départementale des Sports
4725, rocade Charles de Gaulle - AVIGNON
04 26 03 17 25 - Fax. 04 32 74 09 36
www.vaucluse.franceolympique.com/

CULTURES DU COEUR



Présente dans 39 territoires en France et à l'international, **Cultures du Cœur** est une association de lutte contre les exclusions par l'accès à la culture, aux sports et aux loisirs en faveur des plus démunis.

Depuis 2000, l'association vauclusienne, Cultures du cœur 84, œuvre pour un accès à la culture pour tous. Elle défend l'idée que la culture, est le meilleur levier pour lutter contre cette relégation et exclusion sociale ; et est un formidable tremplin vers l'insertion et l'intégration des plus précaires et exclus de notre société.

Cultures du Cœur 84

20, rue A. de Pontmartin 84000 Avignon
04 90 25 95 47 www.culturesducoeur.org
contact.cdc84@culturesducoeur84.fr

Fondation et autres associations

Fondation Frédéric GAILLANNE Mira Europe



FONDATION
FRÉDÉRIC
GAILLANNE

Reconnue d'utilité publique et accréditée par la fédération internationale de chiens-guides, la Fondation éduque et offre des **chiens-guides à des enfants aveugles de 12 à 18 ans** afin de leur permettre d'acquérir de la liberté, de l'autonomie et de favoriser leur intégration scolaire et sociale, tout en construisant leur futur parcours professionnel.

Elle remet également des chiens à des enfants présentant d'autres formes d'handicaps et des chiens d'accompagnement social dans des centres spécialisés.

Le Centre organise régulièrement des stages de déplacement avec le chien-guide à l'intention des jeunes déficients visuels. Ces stages sont pris en charge par la Fondation (hébergement, repas et encadrement).

Fondation Frédéric Gaillanne – Mira Europe

150 chemin de la Tour de Sabran 84800 L'Isle sur la Sorgue

04 90 85 11 05 contact@miraeurope.org www.miraeurope.org

Les Chiens Guides d'Aveugles PACA et Corse

04 92 07 18 18 - www.chiensguides.org



pour l'autonomie et la mobilité des personnes, par la formation et la remise gratuite de la canne électronique par un instructeur de locomotion ou d'un chien guide par un éducateur diplômé.

Association Nationale des Parents d'Enfants Aveugles ANPEA

3 rue de Metz 75010 PARIS 01 43 42 41 48

IESEDV « L'arc en ciel » 8 montée de l'Oratoire 13007 Marseille

04 91 39 68 00 arcenciel@irsam.asso.fr

Bon à savoir

Journée Mondiale de la VUE, 2ème jeudi d'octobre de chaque année

Depuis plus de 20 ans, la Journée Mondiale de la Vue, soutenue par l'Organisation Mondiale de la Santé, permet de rappeler que le droit à la vue peut et doit être mis en œuvre. C'est la mobilisation de tous pour la prévention de la cécité, mais aussi sur l'amélioration de la vue au sens large.

Centre d'Appel et de Conseils GRATUIT

Malvoyance, DMLA, Glaucome....
Des professionnels spécialisés dans la déficience visuelle sont à votre écoute, pour apporter une réponse personnalisée et/ou une orientation vers les bons interlocuteurs, du lundi au vendredi de 10h/12h30 et de 13h30/18h.

N° Vert 0 800 013 010



MALVOYANCE
DMLA, GLAUCOME...

CENTRE D'APPEL ET DE
CONSEILS GRATUITS

N° Vert 0800 013 010

Du lundi au vendredi
de 10H à 12H30 et de 13H30 à 18H



Collectif handicap Vaucluse

22 bd Saint Michel 84000 AVIGNON 06 87 47 13 26
contactchv84@gmail.com - www.ch84.sitew.fr